



Commune de Saint Rome de Cernon

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté N° AR-2024-052 en date du 05/11/2024, M. Le Maire de Saint Rome de Cernon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation de :

Portion du chemin parallèle à AE 9

Chemin rural Raspailac sous chemin rural 38

Portion du chemin rural N° 27

Cette enquête aura lieu du lundi 25 novembre 2024 au mardi 9 décembre 2024 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint Rome de Cernon aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la commune

www.saintromedecernon.fr